

POUR VOUS CONNECTER :

- Cliquer sur le lien <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-d-orientation-d-un-eleve-de-college-en-egp>
- Créer un compte avec identifiant / mot de passe **OU** aller sur son compte si déjà existant

ETAPE 1 : la personne qui dépose le dossier renseigne son identité

Dossier d'orientation d'un élève de collège en EGPA pour la rentrée de septembre 2025

🕒 Temps de remplissage estimé : 29 min

📅 Date limite : 31 mars 2025 à 23 h 59 (heure de Paris).

Votre identité

Civilité *

- Madame
 Monsieur

Prénom *

Nom *

[Continuer](#)

ETAPE 2 : renseigner les champs et déposer la PIECE N°5 avant le 24 février et les autres PIECES avant le 31 mars.

ETAPE 3 : **bien noter le N° de dossier correspondant à chaque élève** afin de pouvoir le suivre et le compléter si besoin.

COMMUNICATION : messages que vous recevrez

1- Lors du dépôt du dossier :

Le dossier n° --numéro du dossier-- - élève --nom-- --prénom-- **a bien été déposé**. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. La CDOEASD vérifie qu'il est bien complet et vous donnera confirmation.

2- La CDOEASD a vérifié que le dossier est complet :

Le dossier n° --numéro du dossier-- - élève --nom-- --prénom-- est complet.

Dès réception du bilan psychométrique, vous recevrez le message "**votre dossier a été accepté**", signifiant qu'il **pourra être étudié en commission**.

La CDOEASD informera la famille et l'établissement de la date du passage en commission.

Si besoin, vous pouvez contacter Mme BEAUVARLET, coordonnatrice CDOEASD, par courriel à l'adresse ce.0561577k@ac-rennes.fr

3- La CDOEASD a vérifié que le bilan psychométrique est transmis :

Bonjour,

Nous vous informons qu'une décision sur le dossier n° --numéro du dossier-- de la démarche **Dossier de pré-orientation d'un élève de CM2 en 6ème EGPA pour la rentrée de septembre 2025** a été rendue.

Pour en connaître la nature, veuillez vous connecter à votre compte [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

Cordialement,

L'équipe [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

En vous connectant, vous lirez : « **Votre dossier a été accepté** », signifiant qu'il **pourra être étudié en commission**.

4- La CDOEASD informera la famille, l'établissement et la/le PSY EN EDCO de la décision d'orientation de la commission par mail. Les démarches en cas de recours seront transmises.